

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:

09/12/2013

Date d'affichage:

10/12/2013

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 158.2013

Vote : A la majorité

Pour : 45

Contre : 4

Abstentions : 5

Mention exécutoire : Non

158.2013 : Projet de valorisation d'une colonie de grands murins : participation financière à la production d'un reportage : convention.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°060.2012 du conseil communautaire du 02.04.2012 validant le programme environnement 2012,

Considérant le projet de valorisation d'une colonie de grands murins à Niedersteinbach, en partenariat avec la commune de Niedersteinbach et le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et le programme global en découlant,

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. J. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et cinq abstentions, décide :

- **De valider le projet de réalisation d'un film pédagogique sur le grand murin, depuis la colonie de grands murins à Niedersteinbach,**
- **D'autoriser le président à signer une convention avec la régie d'électricité et de téléseuices de Niederbronn-Reichshoffen et le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord précisant les conditions administratives et financières, les droits et obligations des parties pour la réalisation et l'utilisation ultérieure de ce reportage,**
- **De valider la participation financière de la communauté de communes à la production du film réalisé par TV3V (géré par la régie d'électricité et de téléseuices de Niederbronn-Reichshoffen) sur la colonie de grand murin à Niedersteinbach, à hauteur de 2 000 € HT.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

